
La publication d'un nouveau guide vise à assister des millions de personnes déplacées dans la Région des Grands Lacs en Afrique

Genève, le 19 septembre 2008; A la suite de l'entrée en vigueur en Juin 2008 du Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la région des Grands Lacs, l'observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) du Conseil Norvégien pour les Réfugiés et l'Initiative Internationale en faveur des Droits des Réfugiés (IRRI) publie aujourd'hui le guide sur la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et les droits des personnes déplacées.

Le Pacte des Grands Lacs représente un engagement de la part des onze pays membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) à mettre un terme aux conflits qui ont minés la région, et à coopérer sur les questions de sécurité, de gouvernance, de développement, et sur les questions humanitaires et sociales. Le Pacte a été ratifié par le Burundi, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie, et l'Ouganda. L'Angola, le Soudan et la Zambie ne l'ont pas encore ratifié.

Le Pacte inclut deux protocoles qui visent à apporter un bénéfice aux millions de personnes déplacées dans la région, le Protocole sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées et le Protocole sur les droits à la propriété des rapatriés. « La CIRGL a reconnu par l'adoption de ces deux protocoles le lien crucial entre la protection des personnes déplacées internes et la paix, la sécurité et le développement de la région » dit le Co-directeur d'IRRI Dismas Nkunda.

« Les Etats membres doivent sans tarder remplir leurs obligations telles qu'elles sont définies dans le Pacte » dit Kate Half, Directrice d'IDMC, « en particulier, nous encourageons tous les Etats membres à incorporer les Principes Directeurs sur le Déplacement Interne dans leurs législations nationales. Nous espérons que le Guide aidera à informer les décideurs pour le développement de politiques qui bénéficient aux personnes déplacées. »

Notes aux éditeurs:

Le Pacte des Grands Lacs et les Droits des Personnes Déplacées: un Guide pour la Société Civile peut être téléchargé sur www.internal-displacement.org/greatlakes ou www.refugee-rights.org/publications.htm

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Kate Half, Directrice d'IDMC à Genève, au +41 22 799 0703 ou à kate.half@nrc.ch

Olivia Bueno, Directrice Associée d'IRRI à New York, au +1 212 453 5855 ou à olivia.bueno@refugee-rights.org

Dismas Nkunda, Codirecteur d'IRRI à Kampala, au +1 212 453 5855 ou à dismas.nkunda@refugee-rights.org (en anglais)